

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-892/SG/FP portant révocation de son emploi d'un manutentionnaire du Cadre territorial des postes et télécommunications.

n° 69-892/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 juin 1969

Numéro JO
n° 13 du 25/06/1969

Date du numéro
25 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Djama Assowé, manutentionnaire de 1re classe 2° échelon, du cadre territorial des Postes et Télécommunications, en service au Réseau radioélectrique, qui ne réunit plus les conditions nécessaires pour exercer un emploi public en raison de sa condamnation par le Tribunal supérieur d'appel en date du 8 mai 1969 à six mois d'emprisonnement avec sursis du chef de vol de matériel, est révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à pension et radié du contrôle du personnel des cadres territoriaux.